

# COMMUNE DE CASTELLA

## **COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 22 SEPTEMBRE 2022**

Date de convocation : 17 septembre 2022

Date d'affichage : 17 septembre 2022

**PRESENTS** : Mmes CARRE Sabine, BARTHEROTTE Corine, SIMONELLI Fabienne,  
Mrs DE PAOLI Georges, RIVIERE Didier, TESTU Bruno, MISSUD Fabien

**ABSENTS et EXCUSES** : GAGNANT Francis, LUISA Jean-Paul a donné pouvoir à  
TESTU Bruno, SIMONET Didier a donné pouvoir à CARRE Sabine

**Secrétaire de séance** : TESTU Bruno

\*\*\*\*\*

### Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent
- Aide aux devoirs – reconduction
- Prix d'Achat terrains PAV et DECI
- Correspondant incendie et secours
- Travaux cantine
- Contrôles sécurité STE SICLI
- Statuts Territoire Energie
- Paniers aux aînés
- Camera PAV
- Octobre ROSE
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

# COMMUNE DE CASTELLA

## COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2022

\*\*\*\*\*

- Compte-rendu du conseil municipal du 7.07.2022
  - Approuvé à l'unanimité

- **Aide aux devoirs**

L'aide aux devoirs est reconduite à compter du 3.10.2022. 11 enfants doivent être inscrits pour l'ouverture, 12 enfants maximum seront accueillis, fermeture à seulement 10 enfants inscrits. Les parents devront payer 15 euros par mois d'octobre à juin. La directrice sera payée 24.82 euros de l'heure. Conditions pour que les enfants soient acceptés : inscription au bus et au périscolaire.

- Accepté à l'unanimité

- **Prix d'achat terrains PAV et DECI**

Lors d'un précédent conseil, il avait été évoqué un prix entre 3 et 5 euros pour l'achat des terrains pour la défense incendie et les points d'apports volontaires.

Madame le Maire propose le prix de 4 euros.

- Accepté à l'unanimité

- **Correspondant incendie et secours**

A la demande du SDIS, nous devons désigner un correspondant incendie et secours.

Monsieur TESTU se propose

- Le conseil municipal accepte à l'unanimité

- **Travaux cantine**

Des travaux de cantine doivent être envisagés en urgence : changer le plan de travail côté lavage, changer le lave-vaisselle, et mettre un autre four.

2 devis ont été faits :

- Devis TOP CUISINE	: 12.187,50 HT	14.625,00 TTC
- Devis SAS	: 17.638,16 HT	21.165,79 TTC

Le conseil municipal demande à ce qu'un 3<sup>ème</sup> devis soit fait, entre-autre auprès de la société FONTANIE.

\*\*\*\*\*

# COMMUNE DE CASTELLA

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2022

\*\*\*\*\*

- **Contrôle Sécurité**

Les BAES (bloc d'éclairage de Sécurité) doivent être contrôlés tous les ans. Un devis a été demandé à la société SICLI (société qui contrôle les extincteurs) . Le montant du devis est de 462.28 euros HT pour tous les BAES. Le conseil municipal demande un autre devis, entre-autre avec un électricien.

- **STATUTS TERRITOIRE ENERGIE**

Les statuts de Territoire Energie ayant changé. Le conseil doit se prononcer par délibération sur ce changement de statuts.

- Ils sont acceptés à l'unanimité.

- **Paniers aux aînés**

Madame le Maire demande au conseil si cette année encore nous reconduisons les paniers faits pour les personnes de 75 ans et plus.

- Le conseil accepte à l'unanimité dans les mêmes conditions que l'année dernière, soit environ 30 euros pour un couple, 27 euros pour une personne seule.

- **Caméras PAV**

Vu l'augmentation de dépôts sauvages à coté des points d'apports volontaires, la gendarmerie a renseigné Madame le Maire sur la possibilité de poser des caméras. Des informations supplémentaires doivent être données.

- **OCTOBRE ROSE**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le 9 octobre, le comité des Fêtes organise le journée « Octobre Rose » avec rando, yoga, pétanque, belote .... Etc et l'invite à y participer.

\*\*\*\*\*

## COMMUNE DE CASTELLA

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 22 septembre 2022

\*\*\*\*\*

- **Questions diverses**

Madame SIMONELLI informe le Maire qu'un couple s'est plaint qu'il ne pouvait pas lire tous les documents affichés sur les panneaux car certains y sont superposés et que la mairie est souvent fermée.

Madame le Maire a répondu qu'au vu de tous les documents qui doivent être affichés, il est effectivement souvent fait des réductions mais que la mairie est ouverte au public 3 après-midi par semaine de 13h30 à 18h, et que des renseignements sur les documents peuvent être demandés à ces moments-là.

Madame SIMONELLI évoque aussi les économies d'énergie qui pourraient être faites au niveau de la commune.

Après discussion, il est décidé d'arrêter les lumières du bourg la nuit. Un arrêté sera pris dans ce sens.

FIN DU CONSEIL A 23H00

CARRE Sabine	DE PAOLI Georges	GAGNANT Francis
		EXCUSÉ
BARTHEROTTE CORINE	LUISA Jean-Paul	MISSUD Fabien
	EXCUSÉ	

RIVIERE Didier	SIMONELLI Fabienne	SIMONET Didier
		EXCUSÉ
TESTU Bruno		